

## **PARTENARIAT LADOM SUR MOBILITES DE STAGE**

Conformément au partenariat entre la DAREIC et LADOM, LADOM participe au financement des titres de transport pour les mobilités de stage des élèves (lycées professionnels) et étudiant à hauteur de 60% pour les destinations hors Europe et à 40% pour les destinations européennes bénéficiant de bourses Erasmus+.

Sous la responsabilité du Proviseur, les demandes et les **dossiers complets** seront adressés à la DAREIC pour **le 4 mars 2015 au plus tard** (confère liste de pièces à fournir). La DAREIC instruit les dossiers et transmet les dossiers complets à LADOM.

Le traitement des dossiers par LADOM est le suivant :

- Dès réception des éléments de confirmation, les réservations sont effectuées auprès de nos partenaires Agences de Voyage par le Conseiller en charge du groupe.
- Dès réception des réservations :
  - 1° - transmission à vos Services d'un fax récapitulatif des réservations, les coûts POUR BON DE COMMANDE
  - 2° - Transmission de la facture avec notification des étudiants pris en charge et du coût global POUR MANDATEMENT à LADOM
- A réception du Bon de Commande et du Mandatement, ordre sera donné à l'Agence de Voyage pour l'Edition des billets électroniques.
- Les billets seront alors mis à la disposition des Etablissements qui pourront les récupérer dans les locaux de LADOM sur rendez-vous du Conseiller.

**NB : - AUCUN TITRE DE TRANSPORT ACQUIS PAR UN ELEVE LUI-MEME, NE SERA REMBOURSE**

- **TOUT BILLET PRIS PAR LADOM DOIT ETRE MANDATE PAR L'ETABLISSEMENT.**